



Séparation médiation procédures

Par **Sanji972**, le **19/05/2022** à **22:18**

Bonjour

Séparé depuis le covid, la mère de mon fils me pousse à aller voir un avocat pour rédiger un accord à faire ratifier par un jaf.

Il y a deux ans elle m'avait déjà forcé à faire une médiation qui a mon sens n'a abouti à pas grand chose. Nous fonctionnons en bonne intelligence pour la garde et l'éducation de notre fils de 4ans maintenant. Elle en a la garde habituelle et je le vois un week-end sur 2 et une semaine sur 2 en vacances scolaires. Depuis 3 mois à son rachat de la maison, je lui verse une pension.

Peut elle me forcer à passer par une ratification de l'existant par un jaf?

Suis je obligé de participer au coût de la démarche ?

Un accord fait en médiation est il insuffisant?

Le cas échéant dois je prendre moi même un avocat?

Merci d'avance